

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DAC 61** Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Les Indépendances (9e) pour soutenir son projet d'investissement.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Les Indépendances (9e) et la signature d'une convention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 80.000 euros est attribuée à l'association Les Indépendances, 1 rue de la Cathédrale 78000 Versailles. 199384 ; 2021\_11901.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 80.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante avec l'association Les Indépendances, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**